



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir du site Stellantis de Poissy

Question au Gouvernement n° 1495

Texte de la question

AVENIR DU SITE STELLANTIS DE POISSY

Mme la présidente . La parole est à Mme Dieynaba Diop.

Mme Dieynaba Diop . J'associe mes collègues Aurélien Rousseau et Benjamin Lucas-Lundy à cette question. Le 16 avril dernier, la direction du groupe Stellantis a annoncé la fin de la production de véhicules sur le site de Poissy d'ici à 2028. Aujourd'hui, ce site compte environ 1 925 salariés. À l'horizon 2030, ils ne seraient plus que 1 000, soit près de 900 emplois supprimés. C'est un choc pour notre territoire, celui de la vallée de la Seine. Poissy constitue le dernier site de production automobile en Île-de-France, ce qui confère à cette décision une portée à la fois concrète et symbolique.

Cette annonce suscite de fortes inquiétudes. Elle représente une perte de savoir-faire et une forme de déclasserement industriel. Les organisations syndicales, que je salue, nous alertent également sur les conséquences indirectes, notamment pour les sous-traitants et pour l'ensemble de l'écosystème industriel local.

Le groupe Stellantis met en avant un marché européen en baisse de 20 % depuis 2019 et évoque une surcapacité industrielle. Mais, concrètement, sa stratégie repose surtout sur une réduction des coûts, avec un risque clair de délocalisation.

Certes, la direction annonce un investissement de 100 millions d'euros d'ici à 2030 pour réorienter les activités. Cependant, ces nouvelles activités ne remplaceront ni la production de véhicules ni les emplois supprimés. Dans le même temps, le gouvernement affirme – à juste titre – vouloir faire de la réindustrialisation de notre pays une priorité. Mais comment afficher un tel objectif lorsque le dernier site d'Île-de-France cessera bientôt d'assembler des véhicules ? *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.)*

Réindustrialiser le pays nécessite des choix clairs et cohérents : protéger nos sites de production, soutenir l'investissement dans nos territoires et défendre nos entreprises face à une concurrence internationale souvent déloyale.

Aussi, comment le gouvernement compte-t-il réagir à cette décision, et quelles garanties pouvez-vous nous apporter afin d'assurer le maintien d'une véritable activité industrielle en Île-de-France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de l'industrie.

M. Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'industrie . Je vous remercie pour votre question et pour le sérieux avec lequel vous l'avez présentée. Il existe, et c'est normal, un attachement profond des Françaises et des Français au site Stellantis de Poissy. Ce site industriel, créé entre les deux guerres, a vu se succéder des générations d'ouvriers, de femmes et d'hommes, qui y ont travaillé. L'annonce faite il y a quelques jours par

Stellantis suscite donc légitimement réactions, émoi et émotion.

Mais l'avenir de ce site demeure industriel. Certes, il ne reposera plus sur l'assemblage de véhicules même si deux modèles automobiles, la DS3 et la Mokka, continueront à y être assemblés pendant encore deux ans.

Quatre nouvelles activités industrielles seront implantées sur le site – le recyclage, les activités liées aux batteries, la fabrication de pièces et certaines opérations de reconditionnement de véhicules – et 1 200 emplois industriels seront préservés.

Si l'on évoque souvent 1 900 postes, il s'agit en réalité d'environ 1 500 personnes encore en activité industrielle, certains salariés ayant rejoint d'autres activités ou bénéficié de départs en préretraite. Nous passerons donc d'un peu plus de 1 500 emplois industriels à environ 1 200.

Enfin, l'ensemble des activités de recherche et développement, ainsi que les fonctions support de Stellantis, sont maintenues sur le site, soit un peu plus de 8 000 collaborateurs.

Vous posez également une question plus large, celle du marché automobile européen : oui, il faut le protéger et nous l'avons fait pour les véhicules électriques, en mettant en place des droits de douane – du jour au lendemain, la part des véhicules électriques chinois vendus en France est passée de 60 à 10 %.

Nous avons instauré l'écoscore pour protéger notre industrie. Nous nous battons pour la préférence européenne et pour préserver l'activité locale afin d'accompagner les sous-traitants, comme nous le faisons sur le site de Stellantis.

Données clés

Auteur : [Mme Dieynaba Diop](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1495

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Industrie

Ministère attributaire : Industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 avril 2026